

**LES RISQUES NATURELS**

**Risques**

**Prévention**

**Inondation**

- Les crues de la Seine sont le plus fréquemment observées durant les mois de janvier à mars, avec une durée pouvant varier de 3 à 15 jours.
- Pour l'Austreberthe, il s'agit de débordements du lit de la rivière dus à des ruissellements intenses dans le bassin versant.
- Une déclaration d'état de catastrophe naturelle a été établie pour les dommages subis sur le territoire communal en juin 1983 et 1993, février 1994, janvier et mai 1995, juin 1997, 1998 et plus récemment décembre 1999 et mai 2000 (inondations liées au débordement de la Seine ou de l'Austreberthe).
- Des dommages dus aux effets de ruissellement ont été constatés dans les secteurs suivants :
  - le Val de la Mare (ruissellement de la plaine vers le chemin du Val de la Mare)
  - le Bocage (débordement de la mare du Bocage)
  - le Claquemeure (ruissellement des eaux de la plaine vers l'entrée du lotissement des Charmilles)

- L'entretien de la Seine et de l'Austreberthe permet de prévenir, en partie, les risques d'inondation.
- Une surveillance de la montée des eaux est effectuée par le Service de la Navigation de la Seine.
- Un syndicat de communes sur le bassin versant de l'Austreberthe a été créé. Des études précises sont en projet par le syndicat de l'Austreberthe pour le repérage des zones exposées, notamment pour programmer des ouvrages de protection.
- Des constructions d'ouvrage de protection ont été réalisées en berge de Seine par le Port Autonome de Rouen.

**Mouvement de terrain**

- Sur la commune de DUCLAIR, le risque « mouvement de terrain » peut se traduire en plaine, par un affaissement plus ou moins brutal de cavités souterraines naturelles ou artificielles (poches karstiques, carrières, marnières...).
  - Le risque « mouvement de terrain » peut également se traduire à DUCLAIR le long des falaises crayeuses de la vallée de la Seine par :
    - des glissements de terrain par rupture d'un versant instable (cônes d'éboulis) ou vidange de poches argileuses en tête de falaise,
    - des écroulements et chutes de blocs
- Plusieurs parcelles habitées sont concernées par les risques liés à la falaise crayeuse, le long de la route départementale RD 982 sur un linéaire d'environ un kilomètre. Des dégâts sont souvent observés sur des bâtiments (hangars, garages ou maisons). Ces événements surviennent le plus souvent en période hivernale.

- Un inventaire des cavités souterraines a été réalisé par la commune le 11 juillet 1996. 13 indices ont été recensés et localisés. Récemment, une nouvelle marnière a été recensée : n° C271 du Cadastre.
- La cartographie « cavités souterraines » ci-annexée est un inventaire non exhaustif susceptible d'être modifié en fonction des études réalisées ou d'éléments nouveaux portés à la connaissance du maire.
- Des études spécifiques sur la falaise en vallée de Seine ont été réalisées par le BRGM en 1972 et par la DDE en 1991.
- Les zones à risque identifiées sont prises en compte dans le Plan d'Occupation des Sols (POS) réalisé par la commune.

**LES RISQUES TECHNOLOGIQUES**

**Risques**

**Prévention**

**TMD**

- Le transport de matières dangereuses dans la commune de DUCLAIR a lieu par voie routière, voie d'eau et par canalisations. Il s'agit d'un flux de transit important.
- Les principaux axes routiers concernés sont les Routes Départementales RD 982, RD 43 et RD 143.
- L'axe fluvial concerné est la Seine (transport d'hydrocarbures, acides, engrais, produits chimiques).
- La canalisation située au Nord de la commune de Duclair est une canalisation de gaz.

- Une réglementation rigoureuse portant sur la formation des personnels de conduite, la construction de citernes selon des normes établies avec des contrôles techniques périodiques et l'identification et la signalisation des produits dangereux transportés (code de danger, code matière, fiche de sécurité)
- Des plans de secours sont élaborés par les services de l'État et mis en œuvre en cas d'incident ou d'accident.